

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Syndicat : SIVOM  
SOLIGNAC – LE  
VIGEN

Délibération n° 2022DELSIV016  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN  
Séance publique du 13 décembre 2022

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	10

Date de convocation
08/12/2022

Date d'affichage
14/12/2022

Objet de la délibération  
CONVENTION  
CONCERNANT LE  
CONTRAT  
D'ASSURANCE  
DES RISQUES  
STATUTAIRES

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle du Moulin de Quatre de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

**Présents** : Mmes COMES, BOURGER  
MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, GOURINCHAS, AUXEMERY,  
AUFORT, POISON.

**Absent et excusé :**

- Mme FERNANDES a donné procuration à M. PORTHEAULT
- M. BIASSE a donné procuration à M. POISON
- Mme Marylène RAMBERT est absente excusée
- MM. COLDEBOEUF, RECORD et BONNET sont absents excusés

M. AUXEMERY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical que suite à la convention signée le 02 mai 2022 avec la SARL MG AUDIT ASSUR, une consultation à destination des groupes d'assurances des risques statutaires du personnel a été mise en ligne.

L'assurance GROUPAMA a été retenu.

Monsieur le Président demande l'autorisation au Comité Syndical de signer la convention et tous les documents nécessaires au dossier avec l'assurance GROUPAMA.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :  
Par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention.  
Adopte la proposition.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/12/2022  
Et la publication le 14/12/2022 Le Président,

